



www.buckland.qc.ca
info@buckland.qc.ca
Tél.: 418 789-3119

Le vent du sud

Juin 2026

La date de tombée pour remise
des articles : 17 juin 2026



À ne pas manquer

JUIN



Festival des Monts 2.0 : 5 au 7 juin 2026

Un très beau festival à toute la population!
Merci du fond du cœur aux organisateurs,
bénévoles et festivaliers. Que
l'édition 2026 soit un succès !



Réunion de la Régie Incendie
Bellechasse-Sud (RIBS)
mercredi 10 juin 19h30
à la salle du conseil

Séance
du conseil
municipal lundi 1er juin
centre Simone-Laflamme à 20h



Mercredi 24 juin :
Fête nationale
du Québec



DIMANCHE 14 JUIN :
TIRE DE CHEVAUX
PAR LE CLUB DE
TIRE DE CHEVAUX
DE LA PLAINE
DE BELLECHASSE
À 13H00 -
TERRAIN DU GARAGE
MUNICIPAL

ÉCOCENTRE
FERMÉ
SAMEDI LE
6 JUIN 2026



Sortez encourager les cyclistes
du tour de Beauce
qui seront de passage
le jeudi 11 juin !



Dimanche 21 juin :

En cette première journée d'été, nous souhaitons
Bonne fête des Pères à tous les papas et figures
paternelles de notre communauté! Aujourd'hui,
nous soulignons votre présence, votre bienveillance
et votre engagement auprès des familles.

Merci de contribuer,
chaque jour, à faire de
notre municipalité un
milieu de vie fort,
uni et inspirant.



EMPLOYÉ(E) – TRAVAUX PUBLICS

Tu aimes le travail diversifié?

Tu es une personne polyvalente et débrouillarde?

Tu recherches un endroit avec une belle équipe de travail?

Nous avons ce qu'il faut pour toi!

Voici ce que nous offrons :

- Date d'entrée en fonction : dès que possible;
- Type d'emploi : Temps plein, permanent;
- Horaire : 40 heures par semaine;
- Salaire horaire entre 26,00\$ et 30,00\$ selon expérience;
- Vacances selon la politique en vigueur;
- Assurances collectives;
- Régime de retraite à prestations déterminées de 13,55%.
Cotisation employé, employeur 50/50;
- Journées maladies et mobile totalisant 10 congés dont les 5 premiers sont monnayables.

Les responsabilités associées au poste consistent à :

- Durant la période hivernale, opérer les équipements requis dans le cadre des travaux de déneigement;
- En période estival, veillez à l'entretien des espaces verts et des terrains Municipales;
- Travailler à la construction et à l'entretien des infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égouts sanitaire et pluvial);
- Effectué différentes tâches de menuiserie, plomberie et autre pour l'entretien des bâtiments et infrastructures municipales;
- Opérer les véhicules et la machinerie (tracteur agricole) conformément aux politiques de la Municipalité;
- Exécuter les travaux d'entretien des équipements et de la machinerie;
- Appliquer le programme de prévention de santé et de sécurité au travail en conformité avec les règles et les normes en vigueur selon la loi et les attentes de la CNESST;
- Effectuer toute autre tâche connexe assignée par le supérieur.

Exigences et compétences recherchées :

- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Aptitude pour les travaux manuels
- Excellentes aptitudes en relations interpersonnelles et de travail d'équipe;
- Bonne capacité physique;
- Autonomie, sens de l'initiative, rigueur;
- Être ponctuel et fiable, peut-être appelé à travaillé le weekend;
- Détenir de l'expérience professionnelle en génie civil ou toute autre connaissance pertinente reliée à la fonction;
- Carte ASAP construction (un atout);

- Connaissances en plomberie, menuiserie et électricité (un atout).

Cela t'intéresse et tu veux te joindre à nous :

Si les compétences requises et les tâches décrites plus haut correspondent à vos talents et champs d'intérêt, veuillez nous transmettre votre curriculum vitae par courriel à rh@bellechasse.ca

Bien que toutes les candidatures soient analysées avec attention, nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues. Nous vous remercions de l'intérêt manifesté pour le poste. La forme masculine a été utilisée précédemment dans le seul but d'alléger le texte.

Félicitations à M. Maxime Lacroix, directeur général, et à sa conjointe Sarah, pour la naissance de leur petite fille, le 21 avril dernier. Nous souhaitons à la famille beaucoup de bonheur dans cette belle aventure. Veuillez également prendre note que M. Lacroix sera en congé parental une semaine sur deux durant la période estivale.



17^e ÉDITION

DÉJEUNER DES POLICIERS

Tous les profits seront remis à la
Fondation Marthe Laverdière

BILLET 15 \$

2 œufs brouillés,
bacon, saucisse, jambon,
pommes de terre,
café ou jus



JEUDI
11 JUIN 2026



6 H 00 À 11 H 30



**RESTAURANT NORMANDIN
SAINT-ANSELME**

n
normandin



Fondation
Marthe Laverdière

La maison de
Jeanne



ENSEMBLE. SOUTENONS CEUX QUI NOUS PROTÈGENT
ET CEUX QUI ONT BESOIN DE NOUS.

TIRE DE CHEVAUX

DIMANCHE 14 JUIN 2026 | 13H00

À
NOTRE-DAME-
AUXILIATRICE-
DE-BUCKLAND

AU PROFIT DE



ÉCOLE
BON VENT

EN COLLABORATION AVEC
LE CLUB DE TIRE DE
CHEVAUX DE LA PLAINE
DE BELLECHASSE

Club de Tire de Chevaux



2000, rue de la Fabrique,
Buckland GOR 1G0

**ON VOUS ATTENDS
EN GRAND NOMBRE !!**



Venez encourager nos équipes
qui seront présente pour vous donner
le meilleur des spectacles de force.



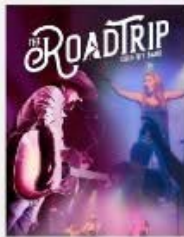
VENDREDI 5 JUIN



5 à 7
Spéciaux sur bières
17h30 olympiade
festive
18h Danse country

20h

13 ans et plus 25\$
5 à 12 ans 15\$



22h30

1h00 dj sam biss
2h00 fermeture du site



Merci à nos
Partenaires

SAMEDI 6 JUIN

Tournoi de balle 8h00



Journée familiale

10h jeux gonflables

11h mascotte

13h magicien



17h30

Carte en vente jusqu'au 20 mai

Mécroui 50\$

Cartes en vente
souper / spectacle
mylene corriveau
581-983-6477



19h00

13 ans et plus 25\$
5 à 12 ans 15\$

20h30

LES POFFINS



22h30 crazy ride cover band



1h00 dj sam biss

2h00 fermeture du site



Merci à nos
partenaires

DIMANCHE 7 JUIN

10h00



Messe country

**11h00 ouverture des
jeux gonflables**



11h30 pique nique familial

Apporter votre lunch
Ou casse casse-croûte
sur place

13h00

Concours forestier



Merci à nos partenaires



Sabrina Blouin-Baillargeon
et Nicholas Beaudoin
Pharmaciens propriétaires

Affiliés à:



106, route Métivier
Saint-Damien-de-Buckland
Québec (Québec) G0R 2Y0
T: 418 789-2446
F: 418 789-2847
s7238proprio@familiprix.ca

Heures d'ouverture
Lundi au mercredi: 9h à 18h
Jeudi: 9h à 20h - Vendredi: 9h à 18h
Samedi: 9h à 15h

Suivez-nous sur:



E. TURGEON Sport

1827, St-Roch, Buckland (Québec) G0R1G0
Tél: 418-789-2094
e.turgeon_sport@telus.net



Vente et service - Dépositaire



JOURNÉE DE PÊCHE

CHEZ DAVID LAFLAMME


DIMANCHE
14 JUIN
DÈS 11H



2\$
PAR PERSONNE



12 ANS ET MOINS
GRATUIT



HOT-DOGS
ET
RAFRAÎCHISSEMENTS
SERVIS SUR PLACE!

VENEZ
PROFITER D'UNE
BELLE JOURNÉE
EN FAMILLE OU
ENTRE AMIS!




ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES
CHEVALIERS DE COLOMB
* **DE BUCKLAND** *



APPORTEZ VOTRE BONNE HUMEUR ET VOTRE CANNE À PÊCHE!






AVIS AUX CITOYENS

Veillez prendre note que l'écocentre sera exceptionnellement **fermé le samedi 6 juin prochain.**

Cette fermeture temporaire est en lien avec les activités du **Festival des Monts 2.0.** Afin d'assurer la sécurité des festivaliers et le bon déroulement des événements, **l'accès au site ne sera pas possible durant cette journée**



♥ *Merci de votre compréhension et bon festival!*

On s'amuse un peu!!!

- Saviez-vous que la langue est un organe constitué de 17 muscles ?
- À partir de 1066, on parlait trois langues en Angleterre. Le peuple parlait l'anglais, l'aristocratie parlait le français, et le clergé, le latin.
- Si on place dans un frigo un contenant d'eau froide et un contenant d'eau chaude, c'est ce dernier qui se transformera en glace en premier.
- Que fait un trayeur de serpent ? Il attrape des serpents venimeux, et collecte leur venin avec lequel on fabriquera des médicaments.
- Selon l'astrologie, si vous êtes né(e) un dimanche, vous êtes de nature créative et audacieuse.
- C'est au Canada qu'on aurait construit la première piste d'atterrissage pour OVNI.
- Les Chinois auraient inventé le papier vers l'an 100, en se servant d'écorce de mûrier.
- À Fredericton, au Nouveau-Brunswick, il est illégal de se promener en public avec un serpent.
- Dans la jungle en Équateur, des scientifiques ont découvert des champignons capables de décomposer le plastique.
- L'hindouisme serait la religion la plus ancienne connue, elle remonte à 4,000 ans.
- La première carte de crédit qu'on pouvait utiliser dans plusieurs établissements date de 1950, lancée par le Diner Club.

Claude Gignac

Organismes municipaux

BIBLIO-BUCK :

La bibliothèque municipale est un lieu vivant, accueillant et ouvert à tous. Que vous cherchiez un roman pour vous évader, un documentaire pour apprendre, un album pour les tout-petits ou simplement un moment de calme, vous y trouverez votre compte. Nos bénévoles sont toujours heureux de vous accueillir, de vous conseiller et de vous faire découvrir nos nouveautés. Passez nous voir le mardi entre 18h et 19h30... il y a toujours un livre, une idée ou une rencontre qui peut illuminer votre journée.

PAROISSE DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS-EN-BELLECHASSE COMMUNAUTÉ NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

Chers paroissiennes et paroissiens,

Pour l'horaire des messes : le dimanche 7 juin **exceptionnellement à 10 h 00** sous la tente du festival des Monts 2.0, suivie d'un pique-nique familial.

Les dimanches 14 et 28 juin et le 12 juillet à 9 h 30

Célébration de la Parole les dimanches à 9 h 30 : 21 juin, 5 et 19 juillet
Vous pouvez aussi vérifier avec le feuillet paroissial, qui est publié aux 2 semaines.

La messe du dimanche dès 10 h à Radio-Canada ou sur le site internet : m-b-e.org.

Si vous avez du temps à nous donner, vous voulez faire partie de notre équipe de bénévoles. Laissez votre nom au 418-789-2002, nous avons toujours besoin d'une main. Merci !

Bureau ouvert les MARDIS de 10 h À 13 h 30.

Pour prendre rendez-vous : 418-789-2002

Pour toute urgence cell : 581-909-2241

Les Jardins du Souvenir de Bellechasse (CIMETIÈRE)

Mme Ginette Bilodeau au : 418-642-2116.

Courriel : fabriquestmalachie@globetrotter.net

Protection des Appalaches est un groupe citoyen qui se mobilise face au projet de l'Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent présenté par Hydro-Québec ainsi qu'aux projets éoliens qui découleront inévitablement de cet axe.



Notre mission : Protéger notre territoire, notre santé et notre vitalité économique. L'agriculture, l'acériculture et le tourisme sont les piliers de la MRC de Bellechasse. Ensemble, veillons à ce que le développement de notre région respecte notre vision commune et de notre qualité de vie.

Historique des enjeux :

Depuis 2024, Hydro-Québec doit répondre à la transition énergétique imposée par le gouvernement qui vise à décarboner notre province. Or, les impacts de cette stratégie sur notre territoire sont majeurs et doivent être pris sérieusement en considération. Cette hausse de la production d'énergie dite "renouvelable" profitera aux industries, aux centres de données de l'intelligence artificielle mais servira surtout à l'exportation vers les États-Unis à prix avantageux. D'ici 2035, Hydro-Québec prévoit doubler sa production globale en triplant notamment sa capacité éolienne. Sommes-nous réellement prêts à voir nos paysages transformés par de nouveaux parcs éoliens, dont les mâts dépassent désormais les 200 mètres de hauteur? L'investissement fait par Hydro-Québec au profit de nos voisins aura, entre autres, des répercussions directes sur notre facture.



Source : M.Laflamme, Buckland



Source : Hydro-Québec

Nous sommes tous concernés par ce projet;

Un paysage transformé de façon permanente.

Atteinte à la quiétude et à l'identité de notre municipalité

Dépréciation immobilière des terres et propriétés directement qu'elles soient directement touchées ou non

Conséquences économiques majeurs : Attractions touristiques atténués et menace pour l'économie locale

Menace pour l'environnement, perturbation des milieux humides de la faune et la flore

Dégradation du territoire; dommages aux terres agricoles et déforestation accrue

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE :

- Vous informer et sensibiliser votre entourage
- Faites entendre votre voix auprès des élus (conseils municipaux, de MRC, députés, lettre d'opinion)

JOIGNEZ-VOUS À NOUS SUR
FACEBOOK

UNISSONS-NOUS POUR PROTÉGER NOTRE MILIEU DE VIE!

protectiondesappalaches@gmail.com
Facebook : Protection des Appalaches

BINGO

Les 3 et 24 juin au Centre Communautaire de Saint-Lazare.

Plus de 3,000.00 \$ en prix.

Début du bingo à 19h00, les portes ouvriront à 18h00.

Réservé aux 18 ans et plus.

Pour info: Patrice Fournier (418) 883-2128



Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse

desjardins.com/caisse-bellechasse

 **Desjardins**
Caisse de Bellechasse

BÉNÉVOLES RECHERCHÉ-ES

DES BRAS, DU CŒUR, UN PEU DE TEMPS : ÇA CHANGE TOUT.

TRANSPORT DES DENRÉES
Conduire le camion et rapporter les denrées à l'organisme.

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
Préparer les paniers pour les familles et les remettre lors des journées de distribution.

DISCRÉTION, EXTRAÏTE ET BONNE HUMEUR RECHERCHÉES!
IMPLICATION FLEXIBLE ON S'ADAPTE À VOS DISPONIBILITÉS.
JOURNÉES COMPLÈTES EN SEMAINE

INTÉRESSÉ-E?
CONTACTE GAËTANE : **418 883-1399** poste 4



Frigos Pleins
Organisme d'aide alimentaire



Comment reconnaître un coup de chaleur?

- Fatigue inhabituelle
- Étourdissements
- Maux de cœur
- Maux de tête
- Frissons
- Crampes musculaires

Attention!

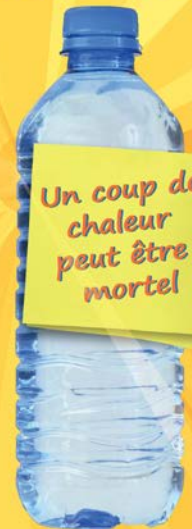
Il y a danger

- Propos incohérents
- Perte d'équilibre
- Perte de conscience

Il faut **agir** rapidement, efficacement et donner les premiers secours

Mesures de prévention

1. Boire un verre d'eau toutes les 20 minutes
2. Prendre des pauses fréquentes, au frais ou à l'ombre
3. Reporter les tâches les plus ardues
4. Porter des vêtements légers qui laissent passer l'air
5. Accorder une attention particulière aux signes et symptômes, chez soi comme chez les autres



 **Quincaillerie du Massif inc.**

 **Home Hardware**

1203, rue Principale
St-Philémon

418 469-2233
yvongosselin@qcdumassif.com



Suivez nous sur Facebook et sur
www.quincailleriedumassif.com

Lundi au vendredi de 8h à 17h30
Samedi de 8h à 16h
Livraison disponible

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2015
Québec

PROJET IMPACT

Projet IMPACT - Le comité de prévention de l'alcool au volant de Bellechasse est fier d'avoir participé à cette activité de sensibilisation auprès des jeunes sur les dangers de la conduite avec les capacités affaiblies - Quelle belle initiative pour nos jeunes !

Le 30 avril, les finissants des écoles secondaires de Saint-Anselme, Saint-Damien, Saint-Charles et les élèves du CFER se sont rassemblés pour vivre l'expérience d'un projet IMPACT.

Les élèves ont donc d'abord assisté à une simulation d'un accident afin de prendre conscience des conséquences possibles, des intervenants mobilisés lors d'un tel événement et de visualiser les interventions pouvant être nécessaires dans de telles circonstances. Merci aux 2 figurants ayant rendu l'expérience réaliste, Alexis Corbin et Thomas Vaillancourt.

Les jeunes étaient ensuite tous invités à assister à un panel de discussion, répondant à des questions essentielles sur la conduite avec les capacités affaiblies. Deux conférencières du projet collectif pour une conduite responsable (PCCR) ont également livré un témoignage percutant ne laissant pas l'auditoire indifférent.

Pour conclure l'activité, les élèves étaient invités à aller à la rencontre des partenaires participants.

Merci à tous les partenaires réunis pour l'évènement !

Sûreté du Québec, Pompiers (regroupement des localités de Saint-Anselme, Sainte-Claire et de Saint-Henri), Paramédicaux (CAMBI et Dessercom), SAAQ, Projet collectif pour une conduite responsable (PCCR), Comité de prévention de l'alcool au volant de Bellechasse, Action Jeunesse Côte Sud et Portage Canada.

Merci également au centre de services scolaire de la Côte du Sud, à l'Expo BBQ de Saint-Anselme ainsi que le centre de formation agricole pour avoir supporté l'évènement.

Cindy Chabot
Directrice de centre



APPEL AUX ARTISTES

AGIR COLLECTIVEMENT DANS BELLECHASSE
LE RÉSEAU D'ÉCLAIREURS

PARTICIPE AU SHOW D'AUTOMNE!

TU JOUES DE LA GUIT? DU DRUMS? TU CHANTES SOUS LA DOUCHE MAIS T'AIMERAI TE PRODUIRE SUR SCÈNE?
TU ÉCRIS DU SLAM, DES POÈMES, DE L'HUMOUR?

SAMEDI 19 SEPT.

À SAINT-DAMIEN

INSCRIS-TOI AVANT LE 15 JUIN 2026



APPEL AUX BÉNÉVOLES

AGIR COLLECTIVEMENT DANS BELLECHASSE
LE RÉSEAU D'ÉCLAIREURS

PARTICIPE AU SHOW D'AUTOMNE!

INSTALLATION, ANIMATION, SERVICE, ORGANISATION, VENTE DE MERCH, SÉCURITÉ, ET BIEN D'AUTRES !

SAMEDI 19 SEPT.

SAINT-DAMIEN

INSCRIS-TOI DÈS MAINTENANT!



TU AURAS TON CHANDAIL ET ACCÈS AU SALON DES BÉNÉVOLES



Invitation- Soirée d'information

Clinique innovante rurale de première ligne



Un projet de soins qui se construit avec la communauté

Chères citoyennes et chers citoyens,

La Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse vous invite chaleureusement à une soirée d'information ouverte à toute la population. Nous y présenterons, avec notre partenaire le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, un projet innovant pour renforcer l'accès à des soins de proximité dans Bellechasse.

Cette rencontre est l'occasion de comprendre le projet, de poser vos questions et surtout de se rassembler autour d'une même priorité : garder des services de santé accessibles, humains et adaptés à notre réalité.

Quand : le jeudi 4 juin à 19h

Lieu : Maison de la Culture de Bellechasse,

163 C, rue Commerciale, Saint-Damien-de-Buckland



PÈLERINS

POUR LA

NEUVAINNE

AU

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

**DU 03 AU 11
JUN 2026**

9 JOURS
de marche,
de prière
et de partage

Marchons ensemble avec foi et confiance!

ITINÉRAIRE		(DÉPART 9H SAUF JOUR 5 : 13H)	
JOUR 1	3 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE BUCKLAND	→ VERS L'ÉGLISE ST-PHILÉMON (DURÉE 2H30)
JOUR 2	4 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE ST-PHILÉMON	→ VERS L'ÉGLISE ARMAGH (DURÉE 2H30)
JOUR 3	5 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE ARMAGH	→ VERS L'ÉGLISE ST-NÉRÉE (DURÉE 3H30)
JOUR 4	6 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE ST-NÉRÉE	→ VERS L'ÉGLISE ST-LAZARE (DURÉE 3H)
JOUR 5	7 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE ST-LAZARE (13H)	→ VERS L'ÉGLISE STE-CLAIRE (DURÉE 2H)
JOUR 6	8 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE STE-CLAIRE	→ VERS L'ÉGLISE ST-MALACHIE (DURÉE 3H)
JOUR 7	9 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE ST-MALACHIE	→ VERS L'ÉGLISE ST-NAZAIRE (DURÉE 4H)
JOUR 8	10 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE ST-NAZAIRE	→ VERS L'ÉGLISE BUCKLAND (DURÉE 3H)
JOUR 9	11 JUIN	DÉPART DE L'ÉGLISE BUCKLAND	→ VERS L'ÉGLISE ST-DAMIEN (DURÉE 2H30)

**POSSIBILITÉ COVOITURAGE
POUR L'ALLER ET LE RETOUR**

POUR INFORMATION :

- Josseline Laverdière : 418-883-3975
- Nicole Côté : 418-883-3144
- Marcelle Nadeau : 418-883-6268

12 JUIN
FÊTE DU
SACRÉ-CŒUR

MESSE
ST-LAZARE
19H

*Marchons ensemble
avec foi et confiance!*



Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Visites guidées au lieu d'enfouissement technique de la MRC de Bellechasse le 4 juin 2026!

Trois horaires proposés pour faire la visite à Armagh:

- 9h à 11h
- 13h à 15h
- 17h à 19h

* La visite implique de marcher sur une distance d'un à deux kilomètres. Des bottes à cap d'acier ou des chaussures fermées à bonne semelle sont nécessaires. Apportez votre bouteille d'eau au besoin!

Pour s'inscrire à la visite et participer au tirage de prix de présence




FORMATION

Compostage domestique

- Mercredi le 10 juin en ligne à 18h30
- Mercredi le 24 juin à Saint-Damien à 13h30
- Mercredi le 11 novembre en ligne à 18h30 (formation spéciale de préparation à l'hiver!)

Inscription obligatoire pour participer:
compost@leschouxgras.com
 ou 581 997-1824

La MRC offre un programme d'aide financière pour l'achat de matériel de compostage. Visitez le bellechasse.ca/compostage




ATTENTION!

MRC de Bellechasse

Nouvel horaire de collecte des bacs roulants de déchets et de récupération pour le secteur résidentiel depuis le 18 mai!

bellechasse.ca/collecte

Pour éviter une mauvaise surprise, consultez votre nouveau calendrier dès aujourd'hui!



La Cycloroute de Bellechasse est désormais OUVERTE!

Toutes sortes d'événements auront lieu cet été aux abords de la piste. Vous pouvez tout savoir au cycloroutedebellechasse.com

Bonne saison à tous!





PROJET PILOTE SUR LES PLASTIQUES AGRICOLES

UPA L'Union
des producteurs
agricoles
Chaudière-Appalaches
Bellechasse

La MRC de Bellechasse et ses municipalités vous rappellent que les pellicules d'ensilage, ficelles, toiles et sacs d'ensilage, litière et mousse de tourbe sont maintenant acceptés.

ÉCOCENTRES PARTICIPANTS (PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE)

Saint-Charles-de-Bellechasse

25, rue de l'Église, Saint-Charles
2 mai jusqu'au 11 juillet, inclusivement

Sainte-Claire

30, rue Industrielle, Sainte-Claire
18 juillet jusqu'au 31 octobre, inclusivement

Saint-Léon-de-Standon

59, route de l'Église, Saint-Léon-de-Standon
2 mai jusqu'au 31 octobre, inclusivement

Saint-Lazare-de-Bellechasse

315, route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse
2 mai jusqu'au 31 octobre, inclusivement

TOILES, GROS SACS D'ENSILAGE, SACS LITIÈRE ET TOURBE



B. PELLICULES D'ENSILAGE



C. FICELLES



**FILETS
NON-ACCEPTÉS**

Trier : A. Faire un sac qui peut contenir des toiles, des sacs d'ensilage, des sacs de litière et des sacs de tourbe.
B. Faire un sac pour les pellicules d'ensilage.
C. Faire un sac de ficelles. Les filets ne sont pas acceptés.

Où se procurer vos sacs de récupération?

- Les sacs de récupération AgriÉCUP sont disponibles dans les bureaux municipaux qui participent au projet pilote.

OU

- Site d'enfouissement technique
50, 1^{er} Rang Nord-Est, Armagh
- BMR Express Avantis La Durantaye
23, rue Olivier-Morel, La Durantaye
- BMR Avantis Saint-Gervais
46, 1^{er} Rang Est, Saint-Gervais
- BMR Saint-Charles
2609, av. Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse

agrireup.ca |

VRAIE DE NATURE

**PROVINCE DE QUÉBEC.
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, tenue le **7 avril 2026**, 20 h 00, au Centre Simone-Laflamme, sis au 4344, rue Principale, Buckland;

Sont présents, les conseillers :

Siège #1 — Jean-Marc Carrier Siège #2 — René Cossette
Siège #3 — André Morissette Siège #4 — Jean Audet

Sont absents :

Formant quorum sous la présidence du maire Francis Labrecque.

La personne qui préside la séance, soit Francis Labrecque, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

Maxime Lacroix, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents
QUE cette séance ouvre à 20 h 05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2026
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Déplacement de la séance ordinaire du 5 octobre 2026
 - 4.3 Embauche d'un employé aux travaux publics
 - 4.4 Modification du poste de secrétaire/réceptionniste
 - 4.5 Demande concernant la circulation de VTT sur le rang Saint-Thomas
 - 4.6 Embauche d'un employé étudiant aux travaux publics
 - 4.7 Embauche d'un préposé à l'écocentre pour la saison 2026
 - 4.8 Mandat pour la tenue de la comptabilité municipale
 - 4.9 Mandat de représentation en Cour Supérieure du Québec
 - 4.10 Achat du lot 3 822 431 — Autorisation de signature
5. LÉGISLATION
 - 5.1 Adoption du Règlement no 02-2026 concernant la création d'un fonds de roulement

- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 04-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 Demande d'annulation du Programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral
 7. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
 - 7.1 Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire
 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 OHMB — acceptation du budget révisé 2026
 - 8.2 Invitation — Journée de concertation régionale — TCA-CA
 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1 Demandes citoyennes pour des modifications au zonage municipal
 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 Radio Bellechasse-Etchemins — invitation au souper-bénéfice annuel
 - 10.2 Club de tire de chevaux de la Plaine de Bellechasse
 - 10.3 Demande de la bibliothèque municipale
 - 10.4 Demande pour le pickleball
 11. COMMUNICATIONS DIVERSES
 - 11.1 Rapport des employés
 - 11.2 Lettre de remerciement — Les Frigos Pleins
 12. VARIA
 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 14. LEVÉE DE LA SÉANCE
- EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026 a été lu et révisé par tous les membres du conseil avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont estimés satisfaits dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026 tel que présenté.

Adoptée.

Adoptée.

3.2 Séance extraordinaire du 19 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2026 a été lu et révisé par tous les membres du conseil avant la séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont estimés satisfaits dudit procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2026 tel que présenté.

Adoptée.

4. ADMINISTRATION

4.1 Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 04-2024, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à 961,1 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 2 avril 2026, totalisant 185 868,05 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

Adoptée.

4.2 Déplacement de la séance ordinaire du 5 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires pour 2026 comporte une séance le 5 octobre et que le scrutin provincial se tient cette date.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 5 octobre 2026 soit déplacée au 6 octobre 2026 au centre Simone-Laflamme à 20h00.

Adoptée.

4.3 Embauche d'un employé aux travaux publics

CONSIDÉRANT la fin du partage des ressources humaines avec la Municipalité de Saint-Philémon ;

CONSIDÉRANT QUE Benoît Laflamme s'est montré intéressé par le poste affiché par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme Benoît Laflamme comme employé aux travaux publics selon les termes discutés entre les parties ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le maire soient autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

4.4 Modification du poste de secrétaire/réceptionniste

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de secrétaire/réceptionniste à l'hiver 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalité des tâches est modifiée suite à la fin du partage des ressources humaines avec la municipalité de Saint-Philémon ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec l'employé à ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification se fait d'un commun accord entre l'employé et la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de secrétaire/réceptionniste soit modifié pour se nommer adjointe administrative et que les tâches et autres conditions de travail négociées avec l'employé soient acceptées. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat avec l'employé pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

4.5 Demande concernant la circulation de VTT sur le rang Saint-Thomas

CONSIDÉRANT la demande de certains citoyens reçue en février 2026 pour demander le retrait de la circulation des VTT sur le rang Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT les règlements antérieurs au règlement no 11-2021 modifiant l'article 4 du règlement 04-2018, ces règlements autorisant la circulation des VTT sur certaines routes municipales ;

CONSIDÉRANT l'implication de la communauté dans le développement des sentiers de VTT dans la Municipalité depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande annuellement à la Sûreté du Québec de renforcer la surveillance des VHR sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE, comme pour les problématiques de circulation automobile, celles reliées à la circulation des VTT proviennent d'individus isolés et non de l'ensemble des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le passage des VTT et autres VHR dans la Municipalité constitue un apport non négligeable au tourisme et au développement des commerces locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire favoriser le tourisme pour permettre aux commerces locaux de maintenir leurs services à la population.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ne donnera pas suite à la demande de retrait de la circulation des VTT sur le rang Saint-Thomas.

Adoptée.

4.6 Embauche d'un employé étudiant aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une candidature pour le poste d'employé étudiant aux travaux publics et que cette candidature est très pertinente au poste.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal embauche Tristan Bissonnette au poste d'employé étudiant aux travaux publics.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

4.7 Embauche d'un préposé à l'écocentre pour la saison 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une candidature pour le poste de préposé à l'écocentre pour la saison 2026 et que cette candidature est très pertinente au poste.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal embauche Claude Lacerte au poste de préposé à l'écocentre pour la saison 2026 ;

QUE M. Lacerte suive la formation offerte par la MRC de Bellechasse le 23 avril 2026 aux frais de la Municipalité ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

4.8 Mandat pour la tenue de la comptabilité municipale

CONSIDÉRANT la fin du partage des ressources humaines avec la municipalité de Saint-Philémon.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Mme Maryse Corriveau pour la tenue de la comptabilité municipale en support au personnel en place.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

4.9 Mandat de représentation en Cour Supérieure du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est impliquée dans une demande en cassation et pourvoi en contrôle judiciaire, conjointement avec la MRC de Bellechasse, et une demande introductive en passation de titre en Cour supérieure du Québec, district de Montmagny.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L., afin de représenter la Municipalité en Cour supérieure du district de Montmagny dans les dossiers suivants :

- No 300-17-000044-261, demande en cassation et pourvoi en contrôle judiciaire ;

- No 300-17-000045-268, demande introductive en passation de titre.

Adoptée.

4.10 Achat du lot 3 822 431 — Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le dossier d'achat du lot 3 822 431 progresse et que des autorisations sont nécessaires.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le règlement de l'hypothèque légale avec Paquet et fils pour le lot visé au montant de 2 000 \$. Le conseil désire aussi acquérir le lot 3 822 431 afin de régulariser sa situation.

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le maire soient mandatés pour signer les ententes et contrats pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

5. LÉGISLATION

5.1 Adoption du Règlement no 02-2026 concernant la création d'un fonds de roulement

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement à la séance du 2 mars 2026.

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 02-2026 concernant la création d'un fonds de roulement.

Adoptée.

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 04-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

AVIS DE MOTION est donné par Jean Audet, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente, le Règlement no. 04-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux. Le conseiller dépose le projet de règlement avec dispense de lecture.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Demande d'annulation du Programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut ;

CONSIDÉRANT QUE les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT QUE les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle ;

CONSIDÉRANT QUE la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsable du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérifications d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

CONSIDÉRANT QUE les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

CONSIDÉRANT QUE la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

CONSIDÉRANT QUE la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

Que, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland demande officiellement à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.

Que la Municipalité affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.1 Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire

CONSIDÉRANT QUE l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) confère à la municipalité locale la compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

CONSIDÉRANT QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

CONSIDÉRANT QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024, et que les documents du Ministère — notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204 — prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

CONSIDÉRANT QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment : un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés; une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté; un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales; une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales; une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation; des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le Conseil municipal à demander formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local ;

D'autoriser le Conseil municipal à solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide ;

D'autoriser la transmission d'une copie de la présente résolution aux instances suivantes : la Fédération québécoise des municipalités (FQM); l'Union des municipalités du Québec (UMQ); toutes les municipalités du Québec; la députée provinciale de la circonscription de Bellechasse; la députée fédérale de la circonscription de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis; la MRC de Bellechasse.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 OHMB — acceptation du budget révisé 2026

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble no 2284 de l'Office d'Habitation Montmagny-Bellechasse est en partenariat avec la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Morissette
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le budget révisé 2026 du 4 mars 2026.

Adoptée.

8.2 Invitation — Journée de concertation régionale — TCA-CA

Point d'information

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Demandes citoyennes pour des modifications au zonage municipal

CONSIDÉRANT les demandes de deux citoyens pour modifier les usages dans les zones 181— Ha et 101-A.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE René Cossette
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie les demandes concernant les lots 3 821 490 et 4 128 530 et s'engage à procéder aux modifications réglementaires dans les prochains mois.

Adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Radio Bellechasse-Etchemins — invitation au souper-bénéfice annuel

Point d'information

10.2 Club de tire de chevaux de la Plaine de Bellechasse

CONSIDÉRANT la demande du Club de tire de chevaux de la Plaine de Bellechasse et les installations en place sur les terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'appuyer les activités se déroulant sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Marc Carrier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'édition 2026 de la tire de chevaux sur les terrains municipaux et appuie l'organisation dans la préparation de cet évènement ;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au Club de tire de chevaux de la Plaine de Bellechasse.

Adoptée.

10.3 Demande de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT la demande du responsable de la bibliothèque pour l'utilisation du bureau laissé vacant par le Régie incendie Bellechasse-Sud.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte le traitement de la demande lors de l'application de la Politique famille-aînés de la Municipalité qui en cours de conception.

Adoptée.

10.4 Demande pour le pickleball

CONSIDÉRANT la demande du groupe de joueurs de pickleball pour un lignage et des équipements pour pouvoir jouer à deux terrains extérieurs cet été.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate le personnel de la Municipalité pour des estimations de prix pour le lignage et les filets. La décision sera prise lorsque les estimations seront présentées au conseil.

Adoptée.

11. COMMUNICATIONS DIVERSES

11.1 Rapport des employés

Le directeur général fait un rapport des projets en cours à la Municipalité.

11.2 Lettre de remerciement — Les Frigos Pleins

Le directeur général dépose la lettre de remerciement des Frigos Pleins.

12. VARIA

(Aucun point)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les 14 citoyens présents posent des questions de 20h22 à 20h35.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DE Jean Audet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h35.

Adoptée.

JUIN 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 Conseil municipal 20h	2 Biblio-Buck 18h à 19h30	3 Écocentre 8h à midi	4	5  Festival des Monts 2.0	6 Festival des Monts 2.0 Écocentre FERMÉ
7 Festival des Monts 2.0	8	9 Biblio-Buck 18h à 19h30	10 RIBS 19h30 Écocentre 8h à midi	11 Tour de Beauce	12 	13 Écocentre 8h à midi
14 Tire de Chevaux par le club de tire de chevaux de la Plaine de Bellechasse à 13h	15	16 Biblio-Buck 18h à 19h30	17 Écocentre 8h à midi Date de tombée	18	19 	20 Écocentre 8h à midi
21 Fête des Pères L'été commence	22	23 Biblio-Buck 18h à 19h30	24 Écocentre 8h à midi Bureau municipal fermé Fête nationale du QC	25	26 	27 Écocentre 8h à midi
28	29	30 Biblio-Buck 18h à 19h30				

REMORQUAGE RECYCLAGE

Joël Laflamme

Transport général



RECYCLAGE :



Auto, camion, métaux de toute sorte
Machinerie agricole, lourde
Récupération de vieilles roues d'auto avec pneu

4265, RUE PRINCIPALE, BUCKLAND
TÉL. 418 789-2019 CELL. 418 208-1119




EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS À NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND

Postulez dès maintenant

Acheminez votre CV à rh@bellechasse.ca

PROCHAINES SÉANCES : lundi 1er juin et lundi 6 juillet 2026

Bac vert : 5 et 19 juin **Bac bleu** : 12 et 26 juin

Ramassage des déchets et du recyclage : Tous les **VENREDIS**. Votre BAC n'est pas récupéré laissez-le au bord du chemin.
Consulter le site de la MRC de Bellechasse pour tous les détails au : www.bellechasse.ca

Les séances du Conseil

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le premier lundi de chaque mois à 20h au Centre Simone-Laflamme, situé au 4344, rue Principale. Le public est admis et dispose d'une période de questions. L'ordre du jour est disponible sur place.

Bureau municipal

Heure d'ouverture du bureau municipal
Ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Vendredi fermé au public

Employés municipaux

- Maxime Lacroix, Directeur général
- Benoît Laflamme, Employé municipal
- Claude Lacerte, Préposé à l'entretien ménager
- Maryse Corriveau, Adjointe à la comptabilité
- Elizabeth Fournier, Adjointe administrative

Membres du Conseil

Francis Labrecque, Maire

Jean-Marc Carrier, Conseiller #1
André Morissette, Conseiller #3

René Cossette, Conseiller #2
Jean Audet, Conseiller #4

Bibliomunicipale

Tous les mardis de 18h00 à 19h30

Écocentre

Ouvert le mercredi et le samedi de 8h à Midi.

Boffix téléphonique

Maxime Lacroix, Directeur général
418-789-3119, poste 203

Elizabeth Fournier, Adjointe administrative
418-789-3119, poste 201

Maryse Corriveau, Adjointe à la comptabilité
418-789-3119 poste 202

École du Bon-Vent
Nancy Bilodeau, Directrice
418-789-2091

Bureau de Poste Canada
418-789-3027

Fabrique de Buckland, Danielle Brochu
418-789-2002

Bureau ouvert les mardis de 10h à 13h 30

OMH, Daniel Guillemette, Directeur général
418-248-9141, poste 105

Chalet des Sports de Buckland
418-789-3419

Centre Simone-Laflamme
418-789-3119 poste 401

Lac Crève-Faim : pour toutes urgences
concernant le déversoir adressez-vous au
418-789-3119 poste 203.

Service de Premiers Répondants
Responsable : Benoît Gignac
Tél. : 438-503-9569
Courriel : benji_gignac@hotmail.com

Responsable adjoint :
Mikaël Naintré
Tél. : 581-998-3136
Courriel : mikaelnaintre@gmail.com

Bris d'aqueduc, égouts ou voirie
(même la fin de semaine)
418-789-3119 # 203